



OBJECTIFS

▪ Qu'est-ce qu'un carapatte (caracycle) ?

C'est un groupe d'écoliers conduit à pied par des adultes (souvent des parents) bénévoles, qui suit un itinéraire précis pour accompagner les enfants en toute sécurité et à l'heure à l'école. Comme le bus, les enfants rejoignent des points d'arrêts déterminés au plus près de leur domicile. A pied, la ligne ne doit pas dépasser un temps de parcours de 15 à 20 minutes (y compris les temps d'arrêt) ; soit environ 1 kilomètre mais certains écoliers vont au delà de cette distance. A vélo, la ligne est construite sur le même principe, pour des trajets un peu plus longs (en moyenne moins de 3 kilomètres).

▪ Objectifs de cette démarche :

Mettre en place un ramassage scolaire à pied ou à vélo sur les quartiers, encadré par des parents volontaires à tour de rôle. Les enfants, de la maternelle (grande section), aux CM2 se rendent à l'école sur un itinéraire balisé, à des horaires précis. Le carapatte, le caracycle, c'est :

1) moins de voitures aux abords de l'école :

- c'est plus facile de traverser, de circuler sur les trottoirs dégagés,
- l'air devient plus respirable c'est important pour tous,

2) un peu d'exercice pour les enfants :

- plus décontractés, ils sont plus attentifs en classe,

3) une sensibilisation à la sécurité routière dès le jeune âge :

- pour des enfants plus habitués à se déplacer, et plus autonomes quand viendra l'âge du collège,

4) convivialité et bonne humeur entre enfants et parents de classes différentes.

▪ Présenter les responsabilités de chacun,

Les assurances individuelles et scolaires couvrent les carapattes et les caracycles. Ces démarches sont basées sur l'**entraide entre parents** et les responsabilités ne sont pas différentes de celles que l'on assume pour conduire les camarades de l'enfant à un goûter ou une activité sportive.

- Si un enfant est blessé sur le chemin de l'école, le dommage corporel subi par l'enfant sera couvert par l'assurance scolaire ou garantie individuelle-accident auxquelles les parents souscrivent.
- Si un enfant provoque un accident sur le trajet, la responsabilité civile des parents de l'enfant fautif est couverte par l'assurance scolaire ou par la responsabilité civile familiale.
- Les parents des élèves inscrits au carapatte ou au caracycle signent une charte qui rappelle les consignes de sécurité à suivre sur le chemin de l'école.
- Les accompagnateurs bénévoles s'engagent en signant une charte, à respecter des consignes de sécurité pour les enfants. L'accompagnateur vérifiera auprès de son assurance qu'il est couvert en cas de dommages causés à un tiers.
- Si une association porte le projet et le souhaite, elle prend en charge l'assurance en vérifiant que les membres accompagnateurs sont bien couverts par le contrat souscrit.



MOYENS NECESSAIRES

- des chasubles pour les accompagnateurs (et pour les enfants dans le cadre d'un caracycle),
- une charte d'engagement signée par les parents des élèves et les accompagnateurs,

- des panneaux d'information comportant la charte, les lignes, les arrêts et les horaires, la rotation des parents accompagnateurs et la liste des enfants inscrits,
- dans le cadre d'un caracycle, des vélos en bon état et un parc à vélo sécurisé et abrité.



DEROULEMENT :

Pour créer une ligne de carapatte ou de caracycle, on procède par étapes :

- 1 - Mobiliser un groupe projet,
- 2 - Connaître les pratiques, les attentes, identifier les participants potentiels,
- 3 - Définir un(des) itinéraire(s), réunir les inscriptions,
- 4 - Organiser la phase test,
- 5 - S'inscrire dans la durée.

Vous retrouvez ces 5 étapes sur le site (rubrique Ressources). Chacune d'elle accompagnée des fiches adéquates.

Note

Cette fiche peut être photocopiée et distribuée à l'ensemble des élèves pour faire connaître cette action simple et efficace pour sécuriser les abords des écoles et améliorer le cadre de vie.

Elle peut également être affichée dans le hall des écoles pour inciter des parents à en discuter lors des entrées et sorties de classe et s'inscrire dans le projet.